



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N° 2026-I-46 – 5.5 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. RÉMI HEUDE, 1^{er} ADJOINT

Le Maire de la commune de Cerny,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, dressé le 20 mars 2026, portant élection de M. Rémi HEUDE en tant que 1^{er} adjoint,

VU la délibération n° 2026-I-6 – 5.4 du Conseil municipal du 20 mars 2026 déléguant au Maire, pour toute la durée de son mandat, les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et l'autorisant à charger le premier adjoint pour prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation par la délibération,

Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement des services, de donner délégation au 1^{er} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint, est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, pour la signature des bons de commande, des engagements de dépenses, des mandats de paiement et bordereaux correspondants.

Article 2 : La Directrice générale des services et le Comptable public seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Cerny, le 26 mars 2026
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

